

SEANCE DU 7 MAI 2025

Objet :

APD
Contrat à Performance
Énergétique
Éclairage Public

N° : D - 2025 - 05 - 07 - 10

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

Absents excusés : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de lancer un Contrat à Performance Énergétique pour l'Éclairage Public de la Commune et la désignation du Cabinet CER SUD, Conseil et Etudes Réseaux, pour la réalisation et le suivi du projet.

Il présente l'APD réalisé par le Cabinet CER SUD qui s'élève à un montant total TTC de 972 600 € sur une durée de 10 ans et qui comprend les postes suivants :

- G0 : Gestion/Exploitation/Analyse Energie pour 113 600 €
- G2 : Maintenance EP pour 175 000 €
- G3 : Travaux divers pour 60 000 €
- G4 : Travaux de reconstruction (luminaires LED et armoires EP) pour 590 000 €
- G6 : Géolocalisation des réseaux pour 34 000 € sur 2 ans.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, A l'unanimité des présents + 5 procurations, APPROUVE l'APD du Contrat de performance énergétique de l'Éclairage Public présenté ainsi que le montant TTC estimatif du projet. CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence pour la réalisation du programme. AUTORISE Monsieur le Maire à retenir le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente et à signer toutes pièces administrative, technique ou financière nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat. Monsieur le Maire rendra compte de l'avancement du dossier lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT



Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 14 MAI 2025
Et publication ou notification
Du 15 MAI 2025
Le Maire :

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 034-213401359-20250507-D2025_05_07_010-DE